

Gérard Sousi

Président-Fondateur de l'Institut *Art & Droit*
Ancien Vice-Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3
Avocat Honoraire au Barreau de Lyon

46, cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon
gerard.sousi@orange.fr 06 82 81 02 77



NOTICE BIOGRAPHIQUE

Docteur en droit, diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques et de l'Institut d'Administration des Entreprises de Lyon, Maître de conférences de droit privé, Gérard Sousi a fait toute sa carrière d'enseignant-chercheur à l'Université Jean Moulin Lyon 3 (1969 - 2010) dont il fut Vice-président de 2002 à 2007 puis Conseiller du Président pour l'art contemporain de 2009 à 2011.

Ses actions en qualité d'universitaire (Université Jean Moulin Lyon 3)

Indépendamment de l'exercice de ses fonctions d'enseignant-chercheur, il a créé au sein de cette université :

- le Master 2 professionnel, *Droit et Fiscalité du Marché de l'Art* (2002) ;
- l'*Institut de Droit de l'Art et de la Culture* (2005), dont il a assuré la direction jusqu'en 2010 ;
- le Master 2, *Droit de la Propriété Intellectuelle* (2005) ;
- le Master 2 professionnel, *Droit du Cinéma, de l'Audiovisuel et du Multimédia* (2006) ;
- le *CLAC - Club d'Art Contemporain* (2009), ayant pour finalité de sensibiliser les étudiants et les personnels de l'Université à l'art contemporain.

Ses actions en qualité de président de l'Institut Art & Droit

Gérard Sousi est par ailleurs Président-fondateur de *l'Institut Art et Droit* depuis 1996. Cet Institut réunit de nombreux professionnels du monde de l'art et des juristes spécialisés, aux fins d'échanges, d'études et de formations dans les domaines des Arts et du Droit (www.artdroit.org).

En cette qualité, outre l'organisation de colloques, conférences, groupes de travail, il a créé trois formations pour l'Université Panthéon-Assas Paris 2 :

- la première *Préparation à l'examen d'accès au stage de commissaire-priseur* (2003) ;
- un cycle de formation professionnelle, *L'œuvre d'art et le Droit* (2007) ;
- un Diplôme d'Université en formation continue, de niveau Master 2, *Droit et techniques de l'expertise des œuvres d'art* (2012), premier diplôme ouvert dans ce domaine par une université française.

Ses nombreuses créations de formations universitaires, spécialisées et inédites, ont fait de Gérard Sousi un précurseur qui a fait émerger un nouveau domaine juridique, le « droit de l'art ».

Ses formations, par leur succès, ont eu pour conséquence de faire « école » dans plusieurs universités françaises, notamment à Paris, (Panthéon Sorbonne et Panthéon Assas), qui, à leur tour, ont ouvert de semblables formations.

Ses actions en qualité de juriste spécialisé dans le secteur associatif

Avant d'exercer ses activités dans le domaine du droit de l'art, Gérard Sousi s'est investi à partir de 1980, dans le droit des associations et fondations dont il est rapidement devenu un spécialiste reconnu. Il en a fait une discipline à part entière et pendant de nombreuses années, l'a enseignée à l'Université Lyon 3, au sein de laquelle il a créé le Diplôme d'Université, *Droit et Gestion des Associations (1997)* ; il a également pratiqué cette spécialité en qualité d'avocat au Barreau de Lyon (1979 - 2004).

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages consacrés au droit des associations. Il est notamment coauteur et directeur scientifique du "Lamy Associations" et du « Formulaire commenté Associations » dont il a été l'initiateur au sein des Editions Lamy (Wolters Kluwer). Il a également publié, dans diverses revues, de nombreux articles et commentaires de jurisprudence en droit des associations.

La reconnaissance de son expertise en droit des associations s'est traduite par :

- son entrée, en qualité de Personne Qualifiée, au Conseil National de la Vie Associative où il a siégé de 1990 à 1996 ;
- sa mise en position administrative de délégation auprès de la Chambre régionale des comptes Rhône-Alpes, où il a été nommé Rapporteur, chargé du contrôle des associations subventionnées (1990) ;
- sa nomination en qualité d'Enquêteur au Comité Central d'Enquête sur le Coût et le Rendement des Services Publics (Cour des Comptes), section "Gestion publique et vie associative " (1992-1994) ;
- son intégration dans le groupe de travail constitué sous l'égide du Ministère des affaires étrangères (DATAR), sur l'implantation en France des O.N.G (1998-1999).

Ses actions caritatives

En qualité de président de l'Institut Art & Droit, Gérard Sousi a mené en 2019, une action caritative et artistique dans le cadre du 30^{me} anniversaire de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Des casques de chantiers-œuvres d'art ont été vendus aux enchères au profit d'une association de protection des droits de l'enfant.

Cette action était placée sous le haut patronage du Ministère des solidarités et de la santé et avait reçu le parrainage du Ministère de la culture et le soutien du Secrétariat d'Etat à la protection de l'enfance.

A titre personnel, son engagement en faveur de l'art, de la culture, du patrimoine et de la solidarité, l'a conduit à constituer en 2012, le Fonds de dotation « *Mécénat Gérard & Blanche Sousi* » dont l'objet est de soutenir des associations œuvrant dans ces domaines. (www.mecenatgbsousi.org).

Son Fonds de dotation a notamment participé au financement de l'extension de « la Maison du petit monde », (2013/2014), établissement accueillant les parents d'enfants soignés dans l'hôpital Femme Mère Enfant de Lyon.

Ce même Fonds organise en 2020 une opération caritative et artistique « De l'art pour réparer le cœur des enfants » en faveur de l'association « Mécénat Chirurgie Cardiaque ».

Gérard Sousi est également membre bienfaiteur du Conseil International des Musées – ICOM, des « Amis de la Fondation Gianadda » et des « Amis de la gendarmerie ».

Ses distinctions

Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, Officier dans l'Ordre des Arts et des Lettres et Officier des Palmes Académiques.

Président d'honneur de l'Association Nationale des Docteurs en Droit – Section Rhône-Alpes
Titulaire d'un « David de l'expertise 2019 » décerné par la Confédération européenne des experts d'art.
